Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

# FICHE PROJET

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUTAIRE
## CAMPAGNE ABC 2026

## IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

| | **STRUCTURE** |
|---|---|
| **NOM DE LA STRUCTURE** | Communauté d'agglomération Cap Excellence |
| | 18 BOULEVARD LEGITIMUS<br>97110 POINTE- À-PITRE<br>N° DE SIRET : 200 018 653 00010<br>CODE INSEE : 200<br>CODE APE N° 8411Z<br><br>**REPRESENTANT LEGAL :**<br>MONSIEUR ERIC JALTON<br>PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CAP EXCELLENCE<br>0590 68 92 92 |
| | **RESPONSABLE DU PROJET** |
| **PRENOM NOM** | Annie BEVIS |
| **FONCTION** | Directrice du développement durable et de la mobilité<br>annie.bevis@capexcellence.net<br>06 90 26 42 54 |
| | **INGENIERIE FINANCIERE** |
| **PRENOM NOM** | Carole TAOUM |
| **FONCTION** | Directrice de l'ingénierie des financements et affaires européennes<br>carole.taoum@capexcellence.net<br>06 90 26 44 14 |

## IDENTIFICATION DU PROJET

☒ **Je souhaite que mon projet d'ABC s'inscrive dans l'expérimentation sur la « transformation des relations entre humains et non-humains ».**
(A ne cocher que si vous souhaitez que votre projet s'inscrive dans cette démarche optionnelle et volontaire. Pour plus de détails sur cette démarche, voir le cahier d'accompagnement et l'annexe 13 du cahier d'accompagnement).

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Communautaire de Cap Excellence souhaite s'inscrire dans la démarche volontaire portant sur la « transformation des relations entre humains et non-humains », en mobilisant une approche sensible, culturelle et participative du vivant. Cette orientation vise à dépasser une vision strictement naturaliste ou utilitariste de la biodiversité afin de mieux prendre en compte les relations d'interdépendance entre les habitants, les milieux naturels et les espèces du territoire.

Dans ce cadre, deux axes principaux pourront être explorés. Le premier portera sur les savoirs traditionnels associés aux plantes médicinales, à travers la collecte de mémoires (en recueillant les souvenirs, récits,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

connaissances et expériences des habitants), de pratiques vernaculaires et de connaissances transmises entre générations. Le second concernera les dimensions magico-spirituelles liées à certains milieux naturels, espèces ou usages du territoire, permettant d'aborder les représentations, croyances, attachements et imaginaires associés au vivant.

Ces thématiques pourront être étudiées au moyen d'enquêtes de terrain, d'entretiens, de témoignages, de micro-trottoirs ou encore d'ateliers participatifs mobilisant les habitants, les associations, les anciens du territoire, les jeunes publics et les étudiants. Cette démarche permettra ainsi de compléter les inventaires naturalistes par un inventaire des perceptions, usages et relations au vivant présents sur le territoire intercommunal.

L'objectif est également de favoriser la transmission intergénérationnelle des savoirs, de renforcer le lien social et la mobilisation citoyenne autour des enjeux de biodiversité, tout en valorisant le patrimoine culturel immatériel du territoire. En mobilisant des approches issues des sciences humaines et sociales, cette démarche contribuera à enrichir les actions de sensibilisation, de concertation et de planification territoriale menées dans le cadre de l'ABC, notamment par une meilleure prise en compte des attachements des habitants aux milieux naturels et aux non-humains.

# PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

## 1. Cadrage

### *Contexte et objectifs*

#### I. Contexte territorial

Le territoire de Cap Excellence, intercommunalité de la Guadeloupe, constitue un espace stratégique à l'échelle de la Guadeloupe, situé à l'interface entre la Grande-Terre et la Basse-Terre. Il regroupe les communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre, et se caractérise par une forte attractivité économique et une densité urbaine importante. Ce positionnement géographique en fait un territoire charnière, à la fois zone de passage écologique et espace fortement anthropisé.

#### II. Richesse écologique et diversité des milieux

Malgré une urbanisation marquée, le territoire présente une richesse écologique significative, avec 30,3 % d'espaces naturels. Ces milieux comprennent notamment :

- les mangroves ouvertes (772,7 ha),
- les forêts marécageuses (895 ha),
- les littoraux diversifiés (mangroves, prairies humides) (40 km)
- les zones humides (2000 ha, environ 17% du territoire)

Ces écosystèmes jouent un rôle écologique essentiel, notamment en tant que réservoirs de biodiversité, espaces de protection contre les risques naturels (érosion, submersion, aléas climatiques) ou encore qu'habitats pour de nombreuses espèces, dont certaines endémiques comme le Pic de Guadeloupe. Le territoire est également bordé par le Grand Cul-de-Sac Marin, lagon protégé par une barrière de corail de 39 km, constituant un réservoir de biodiversité exceptionnel.

À une échelle plus large, l'archipel de la Guadeloupe est classé Réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 1992, grâce à sa richesse écologique, ce qui souligne l'importance écologique et patrimoniale du territoire dans lequel s'inscrit Cap Excellence.

#### III. Enjeux écologiques

Les milieux naturels du territoire présentent des enjeux écologiques majeurs et se caractérisent par des écosystèmes diversifiés (mangroves, formations marécageuses, forêts humides, prairies humides). Ils abritent une flore et une faune caractéristiques des zones humides tropicales et jouent un rôle essentiel dans la protection du littoral contre l'érosion et les aléas climatiques. Le territoire comprend notamment des zones classées en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique **(**ZNIEFF) de type I « Mornes et bas-fonds de Terrasson (Grands Fonds) », ainsi qu'une partie de la ZNIEFF de type II « Grands Fonds », dont l'emprise dépasse largement les limites du territoire de Cap Excellence. Il comprend également plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Ces écosystèmes, bien que riches, restent particulièrement vulnérables, en raison des pressions anthropiques, de l'urbanisation et du développement des activités économiques.

#### IV. Dynamiques territoriales et pressions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

**Urbanisation et artificialisation des sols**

Le territoire de Cap Excellence présente une forte dualité entre espaces naturels et zones urbanisées et est marqué par une forte artificialisation, notamment liée à la présence de la zone industrielle de Jarry, et le développement urbain soutenu. En effet, le développement urbain de l'agglomération entre 2004 et 2020 est considérable en atteignant près de 775 hectares, dont 67% à vocation de l'habitat, 22% pour le développement des zones d'activités et 9% pour les équipements restants (culture, santé, sport…). Cette dynamique s'est poursuivie récemment, avec une artificialisation estimée à 14,5 ha/an entre 2017 et 2022.

Du fait de cet étalement il apparaît nécessaire de s'interroger sur la qualité de la biodiversité de l'agglomération, notamment dans les zones humides littorales et d'avoir une connaissance plus fine des corridors écologiques afin de les préserver voire de les restaurer.

**Enjeux paysagers et patrimoniaux**

Le territoire présente également un contraste marqué entre :

- un paysage fortement urbanisé et minéralisé,
- et un patrimoine naturel et culturel remarquable.

Certaines zones présentent également des sensibilités spécifiques, notamment archéologiques, paysagères, hydrologiques (ruissellement dans les Grands-Fonds). Le territoire conserve également une dimension agricole importante, avec environ 21 % de sa superficie occupée par des surfaces agricoles.

**Continuités écologiques et rôle stratégique**

En raison de sa position géographique, le territoire joue un rôle clé dans les continuités écologiques à l'échelle de l'archipel. Il constitue une zone de passage pour de nombreuses espèces, rendant indispensable le maintien et la restauration des continuités écologiques. Dans ce contexte, la préservation des réservoirs de biodiversité (mangroves, forêts humides, zones naturelles) apparaît comme un enjeu prioritaire.

## V. Cadre institutionnel et stratégie territoriale

Le territoire de Cap Excellence s'inscrit dans l'Aire d'adhésion du Parc national de la Guadeloupe, avec lequel une convention d'application de la Charte (2023-2027) a été signée. L'Atlas de la biodiversité communautaire constitue une action centrale, structurante et partenariale de ce programme.

Depuis 2023, cette convention d'application de la Charte programme des fiches-actions spécifiques en relation avec la gestion d'espaces naturels et de ressourcement. Ces fiches-actions se déclinent tel que suit :

<u>Des actions territoriales génériques</u>

- Développer l'attractivité du territoire en communiquant sur le potentiel naturel de l'agglomération
- Coopérer entre les polices de l'environnement
- Déployer la marque « Esprit Parc »
- Contribuer au programme d'animations et de découverte du PNG
- Valoriser des acteurs socio-économiques à travers l'outil de promotion de la randonnée « rando Guadeloupe »
- Participer à l'effort de compréhension des pressions anthropiques qui impactent les cœurs de Parc
- Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans l'agglomération via un projet « ABC ».

Le territoire de Cap Excellence met en œuvre plusieurs démarches structurantes en faveur de la biodiversité dans le cadre du CRTE, du PCAET, de la GEMAPI, GALPA et du PAPI :

- Protection et restauration des milieux naturels : réalisation d'atlas de biodiversité, restauration d'habitats (mangroves, zones humides, Jarry), gestion des espèces exotiques envahissantes.
- Renaturation et nature en ville : création et réhabilitation d'espaces verts, parcs urbains, jardins partagés et actions de végétalisation.
- Continuités écologiques : développement de trames vertes et bleues et amélioration des connexions entre milieux naturels.
- Gestion et résilience des milieux aquatiques : entretien des cours d'eau, restauration des ravines et amélioration de la gestion des risques d'inondation.
- Sensibilisation et transition écologique : actions de formation, mobilisation des acteurs et éducation à l'environnement.

Cap Excellence mène également depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et d'éducation à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

l'environnement en lien avec les milieux naturels du territoire. En 2017, la communauté d'agglomération engage un projet de reconstitution de la mangrove dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte) et développe une Zone Humide Éducative (ZHE) avec l'appui du Rectorat, associant plusieurs collèges du territoire. Dès 2018, des animations pédagogiques autour de la découverte des milieux naturels et des espèces sont mises en œuvre. Cette dynamique est reconnue en 2020 par la labellisation de la ZHE de Mangliana comme Aire Terrestre Éducative en devenir.

Cette expérience constitue aujourd'hui un appui important pour la mise en œuvre de l'ABC, notamment en matière de sensibilisation, de mobilisation citoyenne et d'implication des publics scolaires.

## VI. Objectifs du projet

L'objectif est de mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) à l'échelle de Cap Excellence, partagé et décliné à l'échelle de chacune des communes du territoire, afin d'améliorer la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire, tout en intégrant ces enjeux dans les politiques d'aménagement et de développement.

Comme condition nécessaire à la mise en œuvre de ces fiches-actions, l'ABC constitue :

- Un outil de connaissance partagée associé à une valorisation de certains écosystèmes (mangroves, forêts marécageuses, …) qui bénéficient d'une connotation négative du fait de ce manque de connaissance ;
- Une opportunité de « parler » biodiversité et donc de sensibiliser et de mobiliser les forces vives de la communauté d'agglomération pour initier un travail collectif vers la co-construction de la résilience du territoire ;
- Un outil stratégique négocié de l'action locale en matière de gestion de la biodiversité et d'intégration de cette stratégie pour l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs influents sur l'aménagement de l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération ;
- Au total un dispositif permettant de faciliter la prise en compte des considérants de biodiversité dans l'action publique de la communauté d'agglomération.

### Caractère innovant et original du projet

L'Atlas de la Biodiversité Communautaire porté par Cap Excellence présente un caractère innovant, structurant et pionnier à l'échelle du territoire guadeloupéen. En effet, Cap Excellence fait partie des premières intercommunalités de Guadeloupe à engager une démarche d'ABC à l'échelle communautaire, affirmant ainsi son rôle moteur et son engagement dans la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité locale.

La communauté d'agglomération se positionne comme un véritable levier d'action pour les communes du territoire, en assurant une coordination intercommunale de la démarche et en mutualisant les moyens techniques, méthodologiques et financiers nécessaires à la réalisation des inventaires naturalistes.

Cette approche permettra d'assurer une cohérence méthodologique et cartographique à l'échelle du territoire intercommunal, tout en renforçant la prise en compte des continuités écologiques et des enjeux de biodiversité dépassant les limites communales. Elle favorisera également une montée en compétence collective des communes et de l'EPCI ainsi qu'une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire.

### Participation et impact de l'ABC sur la population

Dans un délai immédiat, les bénéficiaires du territoire sont les élus ainsi que les techniciens/administratifs de la communauté d'agglomération et des villes membres qui participeront à la fabrication de l'Atlas intercommunal de la biodiversité. Ils en seront les ambassadeurs pour une généralisation de l'intégration des questions de biodiversité dans l'ensemble des actions de la communauté d'agglomération Cap Excellence. L'idée étant, par la suite, de pouvoir mettre en place une stratégie de préservation de ces importants réservoirs de biodiversité et les reconnecter entre eux. La mise en place d'actions de restauration écologique permettra ainsi le maintien des populations (faune, flore) en améliorant leur habitat et en préservant leurs espaces de mobilité tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, au travers de l'ensemble des animations qui seront mises en œuvre d'autres parties prenantes auront accès aux données et connaissances produites (programme de sciences participatives, organisation de sortie pédagogique tout public, mise en place de nouvelles aires éducatives, …). Nous pouvons d'ores et déjà évoquer les publics jeunes et scolaires mais, en fonction de la sélection des zones à enjeux, ce pourrait également être des socio-professionnels particulièrement concernés (agriculteurs, pêcheurs, propriétaires riverains par exemple).

Le tissu associatif constitue une ressource à mobiliser dans la fabrication de l'ABC ainsi que dans le déploiement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

de son plan d'actions. L'ARB-IG, qui anime les associations agissant pour la biodiversité sur le territoire, pourra jouer un rôle de relais important pour diffuser les messages et contribuer à une meilleure appropriation des enjeux par une traduction locale et culturelle de la biodiversité.

**Plan de communication et démarche de sensibilisation**

Les leviers à mobiliser pour une percolation des données, des messages, des actions à mettre en œuvre – en somme des résultats du projet, sont pensés *a priori* et relèvent de l'activité d'animation et de communication qui est programmée concomitamment aux approches techniques et tout au long du projet en partenariat avec la direction de la communication de Cap Excellence (cf. § « Description du projet ci-dessous). Elle sera matérialisée par la mise en place d'un relai des informations dans les médias et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...). Elle s'appuiera également sur les réseaux de l'ARB-IG et de ses partenaires associatifs pour renforcer la diffusion des messages et leur appropriation par les acteurs du territoire.

Diverses actions seront mises en place pour mobiliser la population, telles que des actions de replantation avec la distribution de plants dans le cadre du dispositif CAPVORE, ainsi que la création de jardins partagés. Outre les apports du Parc national de la Guadeloupe et de la communauté d'agglomération, cette activité d'animation et de sensibilisation mobilisera des partenariats experts (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), associations naturalistes et de protection des patrimoines idoines notamment).

### *Description du projet (penser à justifier le choix des groupes taxonomiques choisis pour les inventaires)*

| Phase | Études Objectifs/ perspectives | Programme d'animations |
|---|---|---|
| **Préambule** | Fédérer les agents de la communauté d'agglomération autour d'un projet<br>Présenter le dispositif à la communauté d'agglomération<br><br>Renforcer les ressources humaines de la communauté d'agglomération<br>S'entourer de partenaires techniques et financiers | Elaboration d'un référentiel d'animations et sélection des animations parmi ce panel |
| **Phase 1 – État initial** | Dresser un état de la connaissance naturaliste<br><br>Dresser une liste des projets d'aménagement<br><br>Collecter et intégrer les données naturalistes existantes auprès des producteurs du territoire (Karunati – PNG/DEAL, Aéroport de Guadeloupe, Grand Port Maritime, CDL, etc.) | Mettre en œuvre un programme d'animation portant sur des éléments de l'État Initial |
| **Phase 2 – Identification des zones à enjeux** | Se concerter entre parties prenantes afin d'identifier des zones à enjeux de biodiversité, définies à partir des données historiques relatives aux espèces, issues notamment des documents de planification existants (SCoT, etc), ainsi que de données d'inventaires produites dans le cadre de l'ABC. | Mettre en œuvre des animations informatives mais aussi participatives pour contribuer à l'étude<br><br>Utiliser des outils existants pour mobiliser les usages ciblés |
| **Phase 3 – Expertise naturaliste** | Identifier la nécessité de maintenir ou de densifier la biodiversité sur les zones à enjeux de la communauté d'agglomération<br><br>Prévoir la méthode d'inventaire naturaliste (qualitative : liste d'espèces / quantitative : | Amener les décideurs à la rencontre de la nature. |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

| | | |
|---|---|---|
| | abondance) ainsi que la temporalité des inventaires (saisons sèche et humide, périodes de migration des espèces, etc.) | Associer les différents usagers dans l'intérêt de conserver une biodiversité en ville<br><br>Poursuivre les animations à l'attention du plus grand nombre |
| **Phase 4 – Restitution des travaux, plan d'actions et intégration dans les politiques publiques** | Élaborer une cartographie naturaliste du territoire communal<br><br>Élaborer une cartographie des enjeux écologiques par le bureau d'études retenu, croisant les données naturalistes avec les pressions et dynamiques d'aménagement connues du territoire, afin d'identifier les secteurs sensibles et les zones prioritaires d'intervention<br><br>Élaborer une carte des continuités écologiques (continuités actuelles et définition des corridors écologiques à créer pour reconnecter les différents sites à enjeux écologiques du territoire intercommunal en intégrant l'échelle cadastrale, il constituera ainsi un outil d'aide à l'aménagement du territoire)<br><br>Élaborer, à partir de la cartographie des enjeux écologiques, un plan d'actions pour maintenir la biodiversité, intégrant un plan de communication visant à mobiliser les acteurs<br><br>Produire un document de synthèse et intégrer les résultats de l'ABC dans les outils de planification du territoire et les projets (PLUs, projets d'aménagement) afin de renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité et des continuités écologiques dans les politiques publiques. | Restituer les animations au travers d'un album photos et d'un mini documentaire |

***Programme prévisionnel d'animation et de sensibilisation de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire***

| Phase de l'ABC | Animation | Public cible | Partenaires / Intervenants | Objectifs |
|---|---|---|---|---|
| **Préambule** | Fresque du climat et de l'alimentation | Grand public | MOLOKOI (cabinet de conseil et organisme de formation certifié QUALIOPI, spécialisé en transition écologique) | Sensibiliser aux enjeux climatiques et biodiversité ainsi qu'aux liens entre alimentation, territoire et biodiversité |
| **Phase 1 - État initial** | Enquêtes sur la perception de la biodiversité et les usages des espaces naturels | Habitants, Usagers | Université des Antilles et de Guyane | Identifier les pratiques, usages et perceptions sur territoire |
| | Sondage auprès des usagers de Cap Excellence | Usagers du territoire, Habitants | Cap Excellence | Évaluer la connaissance de la biodiversité intercommunale |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Phase 2 – Identification des zones à enjeux** | Sondages participatifs de concertation | Habitants, usagers, Associations | Cap Excellence, Les villes membres | Identifier les secteurs à enjeux écologiques et les usages du territoire |
| | Balades urbaines et découvertes des milieux naturels | Habitants, scolaires, élus | Parc national de la Guadeloupe, Associations | Sensibiliser aux enjeux écologiques locaux |
| | Sensibilisation à la qualité paysagère du territoire | Élus, Agents | CAUE | Intégrer les enjeux paysagers et environnementaux dans les projets |
| **Phase 3 – Expertise naturaliste** | Chantiers écologiques participatifs (plantations, restauration, nettoyage) | Grand public, Étudiants, Associations | Université des Antilles et de Guyane, Associations naturalistes locales | Restaurer et valoriser les milieux naturels |
| | Formation des élus communautaires “Ambassadeurs du Grand Cul-de-sac marin” | Élus, acteurs de la gestion environnementale | Cap Excellence | Sensibiliser les décideurs aux enjeux du territoire |
| | Lecture de paysage et découverte des milieux naturels | Jeunes publics | CAUE | Découvrir les milieux naturels et leurs spécificités |
| | Sensibilisation des élèves à la transition écologique | Scolaires | CAUE | Développer la culture environnementale des jeunes |
| **Phase 4 – Restitution des travaux, plan d’actions et intégration dans les politiques publiques** | Exposition et restitution publique des résultats | Grand public, Élus, partenaires Cap Excellence, Partenaires | Cap Excellence et partenaires | Valoriser les résultats de l’ABC |
| | Réalisation de supports de communication (podcasts, vidéos, outils pédagogiques) | Grand public, Élus, Agents | Université des Antilles et de Guyane | Valoriser et vulgariser les enjeux de l’ABC |
| | Programme d’animation et de découverte du territoire | Touristes, Visiteurs locaux, Scolaires, Associations | Parc national de la Guadeloupe, OTI, service culturel | Valoriser le patrimoine naturel du territoire |
| | Mise en place de la signalétique “Rando Guadeloupe” | Randonneurs, Touristes, Collectivités, Acteurs du territoire | Parc national de la Guadeloupe | Partager les connaissances liées au patrimoine naturel |

**Ciblage des zones à enjeux et stratégie d’inventaires naturalistes**

Les inventaires complémentaires seront concentrés sur des zones dites « à enjeux », définies comme des secteurs faisant l’objet de projets d’aménagement ou de développement et au sein desquels la biodiversité est susceptible d’être impactée. Compte tenu de la diversité des milieux présents sur le territoire de Cap Excellence (mangroves, zones humides, espaces littoraux, milieux marins et secteurs urbanisés), les groupes taxonomiques étudiés seront adaptés aux enjeux écologiques identifiés. Ces zones seront identifiées lors de la phase 2 du projet, en concertation avec les parties prenantes. Les milieux à étudier ainsi que les groupes taxonomiques associés seront définis en cohérence avec les enjeux identifiés.

Dans le cadre de la stratégie envisagée, il est proposé de considérer sept zones à enjeux réparties sur le territoire communautaire : deux zones localisées à Pointe-à-Pitre, deux aux Abymes et trois sur d’autres secteurs de Cap Excellence, (à déterminer en fonction des initiatives déjà en cours notamment par la ville de Baie-Mahault). Ces secteurs constitueront des secteurs pressentis d’étude, sous réserve de validation lors de la phase de concertation, au regard des pressions d’aménagement et des sensibilités écologiques associées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Les inventaires naturalistes porteront a minima sur les groupes taxonomiques suivants :

- **les mammifères**, permettant d'évaluer la fonctionnalité des habitats terrestres et marins et les continuités écologiques et les interactions entre milieux terrestres et marins ;
- **les insectes**, notamment les pollinisateurs, qui constituent de bons indicateurs de la qualité écologique des milieux et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes terrestres ;
- **la flore**, incluant les formations végétales des zones humides, des mangroves et des milieux littoraux, permettant de caractériser les habitats, d'évaluer leur état de conservation et d'identifier d'éventuelles espèces patrimoniales ou protégées ;
- **l'avifaune,** avec une attention particulière portée aux oiseaux d'eau et aux espèces inféodées aux zones humides et aux mangroves, compte tenu de l'importance de ces milieux pour l'alimentation, la reproduction, le repos migratoire et l'hivernage de nombreuses espèces ;
- **l'herpétofaune (reptiles et amphibiens)**, groupe particulièrement représentatif des milieux humides tropicaux et littoraux, dont plusieurs espèces présentent des enjeux de conservation à l'échelle locale et régionale.

Ce choix permet de couvrir différentes composantes des écosystèmes et d'obtenir une vision globale de leur fonctionnement, notamment dans les contextes de zones humides, de mangroves, de milieux littoraux et de secteurs urbanisés présents sur le territoire.

En fonction des résultats de l'état initial et des enjeux identifiés, d'autres groupes pourront être étudiés en complément (par exemple certains groupes d'invertébrés, poissons ou crustacés), afin d'affiner la connaissance des continuités écologiques et des fonctionnalités des milieux.

Les inventaires naturalistes seront réalisés selon des protocoles standardisés et reconnus à l'échelle nationale, afin de garantir la robustesse scientifique des données produites. À ce titre, les méthodologies mobilisées pourront s'appuyer sur des protocoles issus du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et de programmes tels que Vigie-Nature.
Les protocoles seront adaptés aux groupes taxonomiques étudiés et aux milieux inventoriés (transects, points d'écoute pour l'avifaune, relevés floristiques, pièges photographiques ou dispositifs spécifiques pour certains taxons).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires, il sera demandé au prestataire retenu, l'expert naturaliste, de s'appuyer sur une analyse bibliographique complète des données existantes et des études déjà menées sur le territoire. Les protocoles mobilisés devront également être compatibles avec les démarches et référentiels régionaux existants, notamment ceux portés par l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) et le Parc national de la Guadeloupe. À ce titre, le prestataire devra travailler en articulation avec les partenaires techniques du projet, en particulier l'ARB-IG et le Parc national de la Guadeloupe, afin de garantir la cohérence scientifique des inventaires et la valorisation des connaissances déjà disponibles.

La méthodologie d'inventaire reposera à la fois sur une approche qualitative (listes d'espèces observées) et, lorsque cela est pertinent, sur une approche quantitative (estimation des abondances).
La temporalité des campagnes d'échantillonnage sera définie en fonction des saisons, notamment la saison sèche et la saison humide, ainsi que des périodes biologiques sensibles telles que les périodes de migration ou de reproduction des espèces.

Cette approche permettra d'assurer la comparabilité des données et leur intégration dans les bases nationales, notamment le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

L'ensemble des activités dites « d'études » sera confié à un prestataire spécialisé dans le traitement des questions d'aménagement et développement des territoires ainsi que de biodiversité. Il s'agira, tout au long de l'étude, de favoriser la prise en compte des enjeux en matière de biodiversité, ainsi identifiés, afin de les intégrer, dès que possible, dans la mise en œuvre des schémas structurant de l'intercommunalité (SCOT, PCAET, Plan paysage, tourisme, aménagement, voiries, ...). Pour ce faire le plan d'action devra être élaboré de manière concertée et regrouper l'ensemble des recommandations de l'Atlas. De plus il devra être compatible avec l'ensemble des schémas régionaux qui concernent la préservation de la biodiversité (Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), Trame Verte et Bleue (TVB), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), …).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

## 2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Les actions concrètes du projet ABC, s'inscrivent dans une démarche progressive structurée en plusieurs phases, articulant production de connaissances, concertation et sensibilisation.

Une phase de lancement permettra de mobiliser les acteurs du territoire (élus, techniciens, partenaires scientifiques et techniques) et de structurer la gouvernance du projet (COPIL, COTECH), notamment à travers le recours à un bureau d'études spécialisé. La phase d'état initial reposera sur la collecte et l'analyse des données existantes, complétée par un premier niveau d'animation. Elle permettra d'établir un diagnostic de la connaissance naturaliste du territoire. Sur cette base, une phase de concertation conduira à l'identification et à la hiérarchisation des zones à enjeux de biodiversité, ainsi qu'au cadrage des expertises naturalistes à mener. Les phases suivantes seront consacrées à la réalisation d'inventaires naturalistes ciblés, associant autant que possible les acteurs locaux, ainsi qu'au déploiement d'actions de sensibilisation et de mobilisation du public. L'ensemble de ces travaux donnera lieu à la production de documents cartographiques et analytiques (cartographie des habitats, des espèces patrimoniales, des continuités écologiques et des zones à enjeux), constituant un outil d'aide à la décision pour les politiques d'aménagement du territoire. Enfin, les résultats du projet seront intégrés dans les documents de planification et les politiques publiques locales, tout en contribuant à la sensibilisation durable des acteurs du territoire aux enjeux de biodiversité.

| Actions prévues | Résultats prévus | Date de début de l'action | Date de fin de l'action |
|---|---|---|---|
| *Préambule*<br>*Lancement de la démarche* | *Lancement du GT « technique et animation »*<br>*Marchés de prestations*<br>*Conventions de partenariat*<br>*Constitution du CoPil*<br>*Constitution du CoTech*<br>*Animation : 1 ou 2 activités* | *09/02/2026* | *En fonction de la réponse à l'AAP* |
| *Phase 1*<br>*État initial* | *Procédure d'attribution du marché de prestations (Bureau d'études) : mission d'étude, d'expertise naturaliste, d'inventaires naturalistes, de concertation et d'accompagnement stratégique pour l'identification et l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques du territoire*<br>*Lancement du CoPil*<br>*Collecte de documents et de données*<br>*Production : synthèse écrite et cartographique*<br>*Présentation de l'Etat Initial COTECH / COPIL* | *09/2026* | |
| *Phase 2*<br>*Identification des zones à enjeux* | *Analyse des zones potentiellement à enjeux*<br>*Atelier(s) de concertation CoTech*<br>*Production : synthèse des/de l'atelier(s) de concertation*<br>*Cadrage collectif de l'expertise naturaliste*<br>*Production : éléments de cadrage de l'expertise naturaliste*<br>*Animation : 1 à 2 activités* | | *02/2027* |
| *Phase 3*<br>*Expertises naturalistes* | *Inventaires naturalistes*<br>*Sorties terrain associant l'expertise naturaliste et des parties-prenantes au projet (élus, techniciens de communauté d'agglomération, techniciens PNG, riverains des zones à enjeux par exemple)*<br>*Production : synthèse de l'expertise rédigée, cartographiée, illustrée + liste d'espèces pour intégration SINP*<br>*Animation : 2 à 4 activités* | *02/2027* | *02/2028* |
| *Phase 4*<br>*Restitution des travaux, plan d'action et intégration dans les politiques publiques* | *Analyse de scenarii pour un maintien ou densification de la biodiversité des zones à enjeux*<br>*Présentation des scenarii en CoTech et CoPil*<br>*Production : plan d'actions et de communication*<br>*Restitution finale au CoPil*<br>*Production : le document dactylographié, illustré et* | *03/2028* | *02/2029* |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *cartographié + outils numériques*<br>*Intégrations des enjeux de biodiversité dans les documents de planification*<br>*Meilleure cohérence entre les politiques sectorielles (environnement, urbanisme, tourisme, agriculture, etc.)*<br>*Animation : 2 à 4 activités* | | |

# 3.Perspectives de l'action

## 3.1.Perspectives générales

Le plan d'actions et de communication constituera un premier socle sur lequel l'identification des engagements se concrétise via les deux axes suivants :

**Structuration et transition écologique de la collectivité**

- Premier axe, afin d'opérer une transition écologique effective dans la gestion du territoire, la structuration de l'organisation de la communauté d'agglomération constitue une étape clef. Elle doit permettre d'embarquer de manière opérationnelle le sujet « biodiversité », et ce, de manière intégrée à l'ensemble de son action publique. Une réactualisation des données sera à prévoir afin de vérifier l'efficacité des actions proposées.

**Déploiement territorial et actions complémentaires**

- Le second objectif concernera les actions à mettre en œuvre sur le territoire communal, en supplément/complément de celles d'ores et déjà contractualisées dans le cadre de partenariats existants (convention d'application de la Charte par exemple). La communauté d'agglomération pourra alors s'inscrire dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN). À ce titre, des échanges ont déjà été engagés avec l'animateur régional TEN afin de préparer l'inscription du territoire dans la démarche et d'identifier les premières actions éligibles.

**Impacts sur l'emploi et les compétences, l'insertion sociale et la formation**

La mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) générera des impacts significatifs en matière d'emploi, de compétences et d'insertion sociale sur le territoire de Cap Excellence.
En phase de réalisation, le projet mobilisera différents profils spécialisés tels que des bureaux d'études techniques, des experts naturalistes, des prestataires en animation et communication, ainsi que des volontaires en service civique et des stagiaires.
Au-delà de cette phase opérationnelle, la déclinaison du plan d'actions et l'intégration durable des enjeux de biodiversité dans l'action publique de la communauté d'agglomération nécessiteront le développement de nouvelles compétences, mobilisables en interne ou via des prestations externes spécialisées.
L'impact sur l'emploi se traduit ainsi à la fois de manière quantitative, par la création ou la mobilisation de postes supplémentaires, et de manière qualitative, par l'évolution et la diversification des métiers au sein de la collectivité et de ses partenaires.
Par ailleurs, la démarche de co-construction de l'ABC et le partenariat avec les acteurs techniques, scientifiques et institutionnels du territoire contribuent directement à l'insertion sociale et à la formation professionnelle.
Les actions de sensibilisation, d'animation et de sciences participatives constituent en effet des supports pédagogiques favorisant l'acquisition de compétences et les premières expériences professionnelles, notamment pour les étudiants de Licence et Master de l'Université des Antilles, à travers des stages, projets tutorés et missions de terrain.

**Mesures collaboratrices intercommunales**

Dans une logique de mutualisation et de cohérence territoriale, plusieurs actions de coopération seront développées :

- Mobilisation des scolaires et du grand public dans les inventaires et suivis de biodiversité
- Réalisation de supports pédagogiques (fiches espèces, outils de sensibilisation)
- Organisation d'actions de sensibilisation (concours de dessin, photographie, posters scientifiques)
- Contribution aux actions du Parc national de la Guadeloupe dans le cadre de la convention de mise en œuvre de sa charte
- Participation à la démarche « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) en proposant des actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

(soutenant les axes stratégiques et les priorités d'interventions retenus).

**Diffusion des résultats**

- Les résultats seront diffusés sur des plateformes dédiées (http://abc.naturefrance.fr, Karunati/Karugéo, site du Parc national de la Guadeloupe) ainsi que sur le site de Cap Excellence, afin de mettre à disposition du grand public, de manière vulgarisée, des données naturalistes du territoire.

## 3.2.Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (mesure 30 de la stratégie nationale biodiversité[1]). Le cas échéant, décrire la nature des documents et leur calendrier d'élaboration/évolution[2].

Les données et analyses produites dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) ont vocation à être mobilisées afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles ainsi que les documents de planification du territoire. Les inventaires naturalistes réalisés, les cartographies des habitats et des milieux naturels ainsi que l'identification des principaux enjeux écologiques constitueront une base d'information utile pour éclairer les décisions en matière de planification territoriale.

Alors, ces données pourront être prises en compte lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification des documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes du territoire, ou encore les documents de planification à l'échelle plus large tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCoT). Ces éléments permettront notamment de renforcer les diagnostics environnementaux, d'identifier plus précisément les secteurs présentant des enjeux de biodiversité et de mieux intégrer les continuités écologiques dans les choix d'aménagement.

Les résultats de l'ABC pourront ainsi constituer un support pour intégrer plus largement les enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme et contribuer à une planification territoriale plus attentive à la préservation des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques, conformément aux objectifs de la mesure 30 de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Enfin, l'ensemble des données collectées contribuera à préciser les zones à enjeux susceptibles d'accueillir des projets d'aménagement ou de requalification, et à alimenter les démarches territoriales existantes, notamment le PCAET, CAPVORE, le GALPA, le plan paysage, la GEMAPI ainsi que les projets structurants du territoire tels que l'Agropark.

# 4. Gouvernance

La gouvernance de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire repose sur une organisation partenariale associant la communauté d'agglomération de Cap Excellence, les communes et l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et scientifiques, dans une logique de co-construction. Cap Excellence assure le pilotage global du projet ainsi que l'animation et le suivi, en coordination étroite avec les trois communes du territoire. L'équipe projet s'appuie sur un appui technique et scientifique assuré par le Parc national de la Guadeloupe, l'OFB, l'ARB-IG (Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe) et la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ainsi que sur des expertises spécifiques mobilisées selon les besoins, notamment auprès de l'ONF, du Conservatoire du littoral et des associations naturalistes.

La gouvernance s'organise autour de trois niveaux :

- le Comité de pilotage (CoPil), instance stratégique de validation,
- le Comité technique (CoTech), instance de suivi et de coordination,
- des groupes de travail (GT) dédiés à la production des connaissances et à l'expertise naturaliste.

**Groupes de travail et partenariats techniques**

Des groupes de travail thématiques (GT) seront mis en place afin d'approfondir les enjeux scientifiques et opérationnels du

[1] La mesure 30 de la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de « déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ». Dans ce cadre, l'action vise à « accompagner les collectivités pour mieux connaitre la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale », justifiant l'intérêt de préciser l'articulation entre ce dispositif et les démarches d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme.

[2] Les éléments de calendrier doivent également être reportés dans les jalons du projet (*2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus*), dans une action spécifique sur l'Articulation avec la planification de l'urbanisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

projet, notamment en matière d'inventaires naturalistes, de cartographie et d'intégration dans les politiques publiques.
Des partenariats spécifiques seront également mobilisés :

- le CAUE pour l'analyse des projets d'aménagement et l'appui à la lecture du territoire,
- le Pôle-relais zones humides tropicales (PRZHT) pour les actions de sensibilisation et d'expertise sur les zones humides,
- le Parc national de la Guadeloupe pour l'animation et l'appui scientifique.

Les communes du territoire sont pleinement associées à la mise en œuvre de l'ABC, dans une logique intercommunale, tout en garantissant une approche adaptée à l'échelle communale de production des données.

**Instances de gouvernance**

Le Comité de pilotage (CoPil), présidé par le Président de la communauté d'agglomération ou par une personne élue désignée par le président, et a pour objectif de donner son avis puis de valider les travaux aux étapes clefs[3]. Outre la communauté d'agglomération de Cap Excellence et le Parc national de la Guadeloupe, il réunit l'OFB et le cas échéant les autres bailleurs de fonds. L'OFB participe aux réunions du COPIL à titre consultatif et ne prend pas part aux décisions.

Le Comité technique (CoTech), piloté par le chef de projet et a vocation à se réunir pour échanger sur des sujets techniques avant une présentation en CoPil. Il réunit un ou des élus référents, un ou des techniciens communaux référents, des forces vives de la communauté d'agglomération proposées par la communauté d'agglomération, la DEAL, l'OFB, l'ARB-IG, l'ONF, le CDL, les associations de protection de la nature, les techniciens du Parc national de la Guadeloupe. Il se réunit à des moments clefs du processus[4].

L'ensemble de ces instances est coordonné par l'équipe projet afin d'assurer la cohérence et la bonne mise en œuvre du processus. Des partenariats spécifiques peuvent également être formalisés pour renforcer certaines actions, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'animation, contribuant ainsi à optimiser les résultats de l'ABC.

## 5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : Coordination, Inventaires, Mobilisation, Rédaction du plan d'actions, etc.

La mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire repose sur la mobilisation de plusieurs partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs. Chaque acteur intervient selon ses compétences afin de garantir la qualité scientifique des inventaires, la mobilisation des acteurs du territoire et l'élaboration d'un plan d'actions adapté aux enjeux locaux.

**Coordination du projet**

La coordination générale du projet est assurée par la communauté d'agglomération Cap Excellence, à travers l'équipe projet (chef du projet ABC, services techniques concernés). Elle assure le pilotage global du projet ainsi que l'animation et le suivi des instances de gouvernance et des groupes de travail.

À ce titre, elle est responsable :

- du pilotage stratégique et opérationnel du projet ;
- de l'animation des instances de gouvernance et des groupes de travail ;
- de la coordination de l'ensemble des partenaires impliqués ;
- du suivi administratif, technique et financier du projet.

Le Parc national de la Guadeloupe apporte un appui technique et scientifique à la conduite du projet, notamment en matière de connaissance des milieux naturels, de méthodologie d'inventaire et d'analyse des enjeux écologiques.

L'Office Français de la Biodiversité accompagne le projet dans le cadre du dispositif de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire, notamment par un appui méthodologique et un suivi de la démarche.

**Articulation avec les communes membres**

[3] Lancement de la démarche puis fin de l'état initial et enfin à la restitution des travaux

[4] Lancement de la démarche puis fin de l'état initial, pour l'identification et enfin à la restitution des travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

La mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire repose sur une collaboration étroite entre la communauté d'agglomération Cap Excellence et les communes membres.

Dans le cadre du présent appel à projets, Cap Excellence saisit l'opportunité de mutualiser les moyens en confiant à un même bureau d'études la réalisation du diagnostic des zones à enjeux et des inventaires naturalistes à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal. Cette phase commune concerne Cap Excellence ainsi que les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, sur les secteurs identifiés comme prioritaires dans le cadre du présent dossier de subvention. Cette mutualisation garantit une cohérence méthodologique et cartographique des données produites, tout en optimisant les ressources mobilisées.

À l'issue de cette phase mutualisée, chaque commune conserve la pleine responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de son propre ABC à l'échelle communale, notamment pour les actions de sensibilisation, de mobilisation et d'intégration dans les politiques publiques. Chaque commune s'appuie pour cela sur une gouvernance dédiée et adaptée à son territoire.

La démarche s'inscrit ainsi dans une logique de continuité et de coordination intercommunale, permettant d'assurer une cohérence globale tout en respectant l'autonomie de chaque commune dans la conduite opérationnelle de son ABC.

Enfin, la commune de Baie-Mahault, dont la démarche est plus avancée, constitue un appui méthodologique important. Son retour d'expérience permet d'alimenter les réflexions à l'échelle intercommunale, et les éléments issus de son ABC seront intégrés progressivement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**Réalisation des inventaires naturalistes et expertises scientifiques**

Les inventaires naturalistes et l'analyse des données seront réalisés avec l'appui de plusieurs partenaires disposant de compétences scientifiques et techniques complémentaires :

- **Parc national de la Guadeloupe :** contribution aux inventaires naturalistes et expertise scientifique sur les milieux naturels et les espèces du territoire ;
- **ARB-IG** (Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe) : apporte un soutien scientifique et technique, notamment en matière de connaissance de la biodiversité régionale, de gestion et de valorisation des données naturalistes ;
- **Associations de protection de la nature :** connaissances locales des milieux
- **Office National des Forêts (ONF) :** expertise sur les milieux forestiers
- **Conservatoire Du Littoral (CDL) :** expertise sur les espaces littoraux et les milieux associés
- **Bureau d'études (BET) :** réalisation des études techniques et scientifiques, coordination des inventaires naturalistes, production des cartographies et synthèses d'expertise, et appui à l'analyse des enjeux de biodiversité et d'aménagement du territoire.

**Mobilisation et animation territoriale**

La mobilisation des acteurs du territoire constitue un élément essentiel de la démarche ABC. Elle est principalement coordonnée par la communauté d'agglomération, avec le soutien des partenaires institutionnels et des associations impliquées dans le projet.

- Une attention particulière est portée à la sensibilisation et à l'implication des publics scolaires, notamment à travers le programme Ecopouss, qui représentent un axe prioritaire de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Des actions spécifiques seront mises en œuvre en partenariat avec les établissements scolaires du territoire (écoles, collèges et lycées), notamment à travers des ateliers pédagogiques, des sorties nature et des projets de sciences participatives.
- Parallèlement, des actions de formation et de sensibilisation seront proposées aux élus et aux agents de la collectivité, afin de renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques professionnelles.
- La mobilisation du grand public constitue également un axe central du projet. Elle se traduira par la mise en place d'actions participatives et d'événements ouverts à tous, tels que des concours naturalistes (photographie, dessin), des chantiers de renaturation ou encore des initiatives de valorisation des contributions citoyennes (mise à l'honneur…).

L'ensemble de ces actions vise à favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par tous les publics et à encourager une dynamique collective en faveur de la préservation du patrimoine naturel du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Les missions comprennent :

- l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux de biodiversité ;
- l'organisation d'ateliers participatifs, de sorties nature et d'inventaires citoyens pour favoriser l'appropriation des connaissances ;
- la coordination avec les associations et les acteurs socio-économiques du territoire afin de mobiliser largement les acteurs locaux ;
- le suivi et l'animation des groupes de travail thématiques autour des différents milieux et enjeux identifiés sur le territoire.

Ces actions permettent non seulement de renforcer la visibilité et la compréhension de la biodiversité locale, mais aussi de créer une dynamique collaborative durable autour de la protection et de la gestion des milieux naturels.

**Elaboration du plan d'actions**

À l'issue de la phase d'inventaires et de diagnostic, un plan d'actions territorial sera élaboré afin de définir des mesures concrètes en faveur de la biodiversité.

Ce plan d'actions :

- sera construit de manière partenariale, en associant les acteurs institutionnels, scientifiques, associatifs et socio-économiques du territoire ;
- précisera les priorités d'intervention selon les enjeux identifiés dans les inventaires ;
- proposera des actions à court, moyen et long terme, articulées avec les politiques locales et les orientations de la Stratégie nationale de la biodiversité ;
- pourra servir de support pour intégrer les recommandations dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) et dans les démarches territoriales telles que le dispositif TEN.

L'élaboration du plan d'actions garantit ainsi que les résultats de l'ABC ne se limitent pas à des données et à des cartographies, mais se traduisent en orientations concrètes et opérationnelles pour la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire.

À l'issue de l'ABC, plusieurs actions concrètes pourront être mises en œuvre :

- restauration écologique de zones humides dégradées ;
- création ou renforcement de corridors écologiques (trame verte et bleue) ;
- mise en place de pratiques de gestion différenciée des espaces verts ;
- réduction des pressions anthropiques sur les zones à enjeux ;
- développement de programmes de sciences participatives pérennes ;
- actions de sensibilisation continues auprès des scolaires et du grand public.

Ces actions permettront d'inscrire la démarche ABC dans une dynamique opérationnelle et durable.

## 6. Résumé publiable du projet

Située à l'interface des îles de Grande-Terre et de Basse-Terre, la communauté d'agglomération Cap Excellence occupe une position stratégique au sein du territoire guadeloupéen. Ce territoire charnière abrite une mosaïque d'écosystèmes remarquables, allant des mangroves et forêts marécageuses des franges littorales (des Grand et Petit Culs de Sac marins) aux herbiers marins et récifs coralliens. Ces milieux, étroitement interconnectés, constituent des réservoirs de biodiversité majeurs et assurent des fonctions écologiques essentielles, notamment en matière de protection du littoral et de maintien des continuités écologiques.
Toutefois, ces espaces sont soumis à des pressions croissantes liées à l'urbanisation, à l'artificialisation des sols et aux activités humaines liées à la présence d'infrastructures à vocation régionale et de pôles d'activités économiques les plus importants de l'archipel. La préservation de ces écosystèmes et le renforcement de la résilience territoriale apparaissent ainsi comme des enjeux prioritaires pour le territoire.
Dans ce cadre, la communauté d'agglomération Cap Excellence, en partenariat avec le Parc national de la Guadeloupe, en coordination avec les villes de Les Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault s'engage dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC), inscrit dans la convention d'application de la Charte du Parc pour la période 2023-2027. Cette démarche présente un caractère innovant et structurant, Cap Excellence faisant partie des premières intercommunalités de Guadeloupe à engager un ABC à l'échelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20261023-20261008159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

communautaire afin de renforcer la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité locale.

Ce projet constitue une action structurante visant à améliorer la connaissance de la biodiversité locale, à identifier les enjeux écologiques du territoire et à renforcer leur prise en compte dans les politiques publiques.
L'ABC permettra de produire et de partager des connaissances naturalistes, de mobiliser les acteurs locaux (collectivités, associations, socio-professionnels et habitants) et de sensibiliser largement aux enjeux de biodiversité. Il contribuera également à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques, indispensables au maintien des espèces et des habitats.
Au-delà de l'acquisition de connaissances, ce projet vise à construire une stratégie territoriale concertée en faveur de la biodiversité, en intégrant ces enjeux dans les projets d'aménagement et de développement. Il constitue ainsi un levier essentiel pour concilier attractivité du territoire, développement socio-économique et préservation du patrimoine naturel.
Véritable outil d'aide à la décision, l'Atlas de la Biodiversité Communautaire permettra à Cap Excellence de renforcer la résilience de son territoire et d'engager une dynamique collective durable en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité.

## 7.Productions finales attendues en fin de projet

### 7.1 Productions finales obligatoires :

- **Cartographie des enjeux de biodiversité**
- **Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire**
- **Attestation de versement des données au SINP**
- **Bilan financier**
- **Bilan technique** (*respectant la trame de rapport final OFB)*

*La transmission de ces productions finales est indispensable pour la clôture de la convention de subvention ou de la décision d'aide*

### 7.2 Productions finales complémentaires proposées par le bénéficiaire :

**…..**

.